



## SSIAD Renforcé

Service de Soins Infirmiers À Domicile RENFORCE

### DÉFINITION

L'objectif des SSIAD renforcé est de soutenir le développement d'une "offre intermédiaire" de prise en charge des soins infirmiers pour les personnes dont la dépendance augmente et dont la prise en charge par le SSIAD classique se révèle insuffisante mais qui ne nécessite pas une intervention HAD.

Les SSIAD Renforcé assurent des soins infirmiers de hautement techniques et nécessitant une coordination.

Ils réalisent des interventions au domicile quotidienne, plus fréquentes et plus importantes en durée qu'un SSIAD.

Il est possible de mettre en place des binômes de soins de façon plus importante lorsque la situation le nécessite.

### PUBLIC

- Personnes de + de 60 ans présentant une forte dépendance et nécessitant plusieurs interventions par jour (≥ à 3 passages par jour).
- Patients diabétiques insulino-dépendants nécessitant au moins 2 injections par jour,
- Patients en soins palliatifs,
- Patients présentant une forte dépendance (maladie neurodégénérative invalidante, victimes d'AVC, présentant des poly pathologies...).

### CRITÈRES D'ADMISSION

- Accord de la personne
- Habiter sur le territoire d'intervention
- Nécessité d'assurer plusieurs interventions par jour (≥ à 3 passages par jour)

### LES DÉMARCHES (FORMULAIRES, JUSTIFICATIFS...)

Intervention sur prescription médicale

**COÛT (RESTE À CHARGE  
OU CONDITIONS DE  
RESSOURCES)**

Le coût des interventions pour les soins est entièrement financé par l'Assurance Maladie.  
Il n'y a pas d'avance de frais demandée à la personne.  
Le matériel nécessaire aux soins et les médicaments (ex: pansements, équipement médical...) font l'objet d'une prescription médicale et d'une prise en charge habituelle (Assurance Maladie, mutuelle...).

**LES DÉLAIS  
DE MISE EN  
PLACE**

Pas de limite dans le temps